



VARENNES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 707-163

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉS À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 707-163

Règlement 707-163 modifiant le règlement de zonage 707 afin de mettre à jour certaines normes applicables aux milieux hydriques sur l'ensemble du territoire de la Ville, conformément au Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, a adopté le projet de règlement 707-163 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le **25 mai 2026 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le maire et le greffier adjoint des Services juridiques et greffe expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de résolution :**
Remplacement des normes relatives aux zones inondables de 20 ans et de 100 ans et intègre certaines notions du règlement provincial. L'objectif est de cibler les interventions permises dans les rives, le littoral et les milieux inondables, et d'y intégrer une référence au règlement provincial, lequel précise de façon détaillée les méthodes de réalisation.

Article 1 :

- Retrait de l'annexe C du règlement de zonage qui fait référence aux anciennes cartes des plaines inondables.

Zones concernées : Tout le territoire.

Article 2 :

- Ajouter et modifier certaines définitions afin qu'elles concordent avec les définitions contenues au *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et des ouvrages de protection contre les inondations* (Rmun).

Zones concernées : Tout le territoire.

ET

Article 3 :

- Mise à jour des dispositions relatives au milieu hydrique en permettant certaines constructions et travaux conformément au Rmun.

Zones concernées : Tout le territoire.

ET

Article 4 :

- Retirer les dispositions relatives aux plaines inondables puisque les nouvelles dispositions seront dorénavant incluses à la section I du chapitre X.

Zones concernées : Tout le territoire.

ET

Article 5 :

- **Modifier le plan de zonage afin de retirer l'identification de la plaine inondable secteur cartographiée ainsi que les cotes relatives aux zones à risque d'inondation.**

Hôtel de ville
Édifice Louis-Philippe-Dalpé
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

Ateliers municipaux
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636

Zones concernées : Tout le territoire.

ET

Article 6 :

- **Modifier le plan de zonage afin de retirer l'identification de la plaine inondable secteur cartographiée.**

Zones concernées : Tout le territoire.

ET

Article 7 :

- **Abroger l'annexe C constituée de plans de la plaine inondable.**

Zones concernées : Tout le territoire.

4. Que ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier adjoint aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 5 mai 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,



M^e Nicolas Koltoukis, avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 5 mai 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 5 mai 2026.

Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,



M^e Nicolas Koltoukis, avocat